Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 65/2008

OBJET :	NOMINATIONS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, Grand Chef, mandataire, Première Nation de Shxw'ow'hamel, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Stanley Lagrelle, Chef, Première Nation crie de Sunchild, Alb.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Des résolutions antérieures ont été soumises à l'échelle nationale en vue de proposer la nomination de membres des Premières Nations à la Cour suprême du Canada;

B. Nous constatons que des membres actuels d'associations d'avocats peuvent satisfaire aux critères et possèdent les capacités requises.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée enjoignent par la présente le Chef national et le Comité exécutif de l'APN d'appeler le premier ministre à envisager à la première occasion, en vertu des procédures de nomination à la magistrature, la nomination d'un membre des Premières Nations à la Cour suprême du Canada.

2. Le choix des candidats doit être fondé sur le mérite et la connaissance de la loi traditionnelle.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL